

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL DE  
LABENNE**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le 09/04/2025  
ID : A 040-214001331-20250403-DELIB12\_25\_25-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'affichage		
27/03/2025		

**Séance du 3 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, DARRIBERE Patrick, PEREZ Christelle, SALLABERRY Muriel et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, COLOMES Olivier, GOYENECHÉ Olivier, DUBOS Christelle et MAÏS Jean-Michel.

**Absent(s) excusé(s) :** LAPENU Marie-José, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

**Secrétaire de séance :** FRACCHETTI Bernard

**N°2025-04-03-12/25 Affectation des résultats au Budget Commune 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil approuvant le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2024 pour le budget Commune,  
Vu les résultats cumulés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'affecter au 1068 (recette d'investissement au BP 2025) 1 000 000 d'euros prélevé sur l'excédent d'exploitation 2024.
- AFFECTE le solde de l'excédent d'exploitation 2024 (+ 1 193 075,30) et l'excédent d'investissement 2024 (+ 40 921,78) à leurs sections respectives.

A Labenne, le 4 Avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Bernard FRACCHETTI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 09/04/2025  
Et publication et/ou notification le 09/04/2025